

– MODIFICATIF –
Appel à candidature
Directeur/Directrice du Collège des Écoles Doctorales (CED)
de l'Université Clermont Auvergne

Compte tenu du départ en retraite du Directeur du CED, il convient de désigner un nouveau Directeur / une nouvelle Directrice du CED pour la durée du mandat à courir à savoir jusqu'à la fin du contrat pluriannuel d'établissement en cours.

Les fonctions de Directeur/Directrice du CED de l'Université Clermont Auvergne sont à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le Conseil du CED donnera son avis le **18 septembre 2023** sur les candidatures déclarées qui sera soumis à validation lors du CR du **3 Octobre 2023**.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

Conformément à l'article 5 des statuts du CED :

- le nouveau Directeur / la nouvelle Directrice du CED est nommé(e) pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la fin du contrat pluriannuel d'établissement en cours ;
- le nouveau Directeur / la nouvelle Directrice du CED est choisi(e) parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires d'une HDR travaillant à l'UCA ;
- le nouveau Directeur / la nouvelle Directrice du CED est nommé(e) par le Président de l'UCA, sur proposition du conseil du CED validée par le Conseil de la recherche de l'UCA.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et d'une profession de foi, doivent être adressés au Collège des Ecoles doctorales à l'adresse suivante ced.dred@uca.fr

au plus tard le 02 septembre 2023 - 23h00

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.
Les candidats seront invités à se présenter devant le Conseil du CED.

Clermont-Ferrand, le 19/07/2023,

Le Président de l'UCA,


Mathias BERNARD